

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2022_0060

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION DU SECTEUR MAYOL EN
VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL DE RIVE-DE-GIER - MARCHÉ N°22S0400**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-6 et suivants et R.2123-4,
- Vu la délibération du conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant l'étude de faisabilité et de programmation du secteur Mayol en vue de la construction d'un nouveau centre technique municipal de Rive-de-Gier, transmis le 15/04/2022 sur le profil acheteur mairie,
- Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché relatif à l'étude de faisabilité et de programmation du secteur Mayol en vue de la construction d'un nouveau centre technique municipal de Rive-de-Gier, au groupement PROFILS CONSULTANTS /ANTEA GROUP – Agence Auvergne Rhône-Alpes - 132 Rue Bossuet – 69006 LYON, pour un montant après négociation de 41 380 € HT soit 49 656 € TTC.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de la Loire pour le contrôle de légalité.

Fait à Rive De Gier, le 7 septembre 2022
Le Maire,

Vincent BONY

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Publié le



ID : 042-214201865-20220907-DEC_2022_0060-AR